

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 27 Janvier 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			<p>L'an deux mille vingt et un le vingt-sept du Mois de janvier</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL., Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPIE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice THOMAS, Béatrice CHEVALLET, Laurent SAIGNIE, Aurélien TISSIER</p> <p>Présents par procuration : Danielle ROLLAND à Christian PICHOT-DUCLOS, Vanessa BESSON à Gilles CHABRIER.</p> <p>Absent : Roland VIDAL</p> <p>Secrétaire de Séance : Flore COUTURE</p>
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	
Date de la convocation : 20 janvier 2021 Date d'affichage : 20 janvier 2021			
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0			

OBJET : Election du Maire de la commune déléguée de Chastel-sur-Murat

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 à 2122-17

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1480 du 16 décembre 2016 portant création de la Commune Nouvelle de Murat à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu la candidature de Monsieur Félix ROCHE au poste de Maire délégué

Après avoir procédé au vote à mains levées, les résultats sont les suivants :

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_008-DE

Nombre de votants	22
Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (article L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
A obtenu la candidature de Monsieur Félix ROCHE	22

Monsieur Félix ROCHE est élu Maire délégué de la Commune déléguée de Chastel-sur-Murat

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Pour extrait conforme au registre

Le Maire



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_008-DE